

2 formules pour une réponse adaptée aux besoins de votre enfant.



Formule "Zen" (F2)

Elle couvre, la garde d'enfant à la suite d'un accident ou au retour d'une hospitalisation. Toutes les activités effectuées par votre enfant hors du cadre scolaire, même pendant les vacances et les week-ends, sont également garanties.

Formule "Plus" (F3)

Cette formule est très étoffée et offre les mêmes garanties que la formule 2 avec des montants de garantie beaucoup plus importants.

Elle est la meilleure protection qu'Aviva peut offrir à votre enfant grâce aux 4 services complémentaires suivants :

- La prise en charge du lit d'accompagnant en cas d'hospitalisation de votre enfant.
- Le conseil et l'orientation scolaire téléphonique.
- La garantie agression et aide psychologique.
- Le dépannage serrurerie, à la suite d'un vol ou de pertes de clés.

Ces formules incluent l'aide Pédagogique à Domicile :

si votre enfant doit manquer l'école, à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident, cette garantie lui permet de poursuivre son programme scolaire à votre domicile, à compter du 15^{ème} jour d'absence scolaire, avec l'aide de professeurs qualifiés, à raison de 15 heures par semaine jusqu'à la reprise des cours.

Ce soutien pédagogique est assuré du cours préparatoire jusqu'à la terminale⁽¹⁾.

Ainsi votre enfant ne risque plus d'avoir un retard scolaire préjudiciable à la poursuite de ses études en cas de maladie non chronique ou d'accident.

(1) Dans les matières principales (mathématiques, physique, français, anglais, espagnol, allemand, histoire-géographie, sciences de la vie et de la terre).

ANNÉE SCOLAIRE 2015/2016

Individuelle Accident

(y compris accident subi par votre enfant conducteur d'un 2 roues à moteur ≤ 125 cm³) en complément des prestations éventuelles du régime de protection sociale et, le cas échéant, des prestations versées par une assurance complémentaire Santé et/ou Individuelle du conducteur.

- Décès (au cours des compétitions sportives officielles : 3 100 €).....
- Invalidité permanente partielle : (franchise relative de 10 %)
taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 11 à 33 %,.....
taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 34 à 66 %,.....
taux d'invalidité permanente partielle (d'après barème) de 67 à 100 %.....
- Frais médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation et de transport
- Frais pharmaceutiques.....
- Forfait hospitalier.....
- Lit d'accompagnant (enfant jusqu'à 12 ans)
- Frais de soins ou de prothèse dentaire (par dent)
- Frais d'appareillage et de prothèse (sauf dentaire), par événement
- Poliomyélite, méningite cérébro-spinale
- Frais de recherche en montagne et de sauvetage en mer
- Frais de transport sur le trajet domicile-école et retour, pendant 60 jours maximum
- Bris de lunettes ou de lentilles de contact
- Bris des appareils auditifs (suite à un accident corporel garanti)

Garanties des objets

- Bicyclette de votre enfant suite à une collision avec un tiers identifié, franchise absolue de 30 €
- Instrument de musique de votre enfant, franchise absolue de 30 €
- Fournitures scolaires, vêtements et effets personnels suite à agression ou collision, franchise absolue de 30 €
- Fauteuil roulant

Responsabilité civile⁽³⁾ (à la suite de dommages causés à un tiers)

- Dommages corporels
- Dommages matériels et immatériels consécutifs (avec franchise absolue de 38 €)

Stages en entreprise

- Dommages causés aux matériels des entreprises (avec franchise absolue de 76 €)

Recours suite à accident

- Frais de procès
- dont honoraires d'avocats :
- Référés, requêtes, commissions diverses
- Autres juridictions

Assistance

Aide pédagogique à domicile

À tout enfant scolarisé du cours préparatoire à la terminale, applicable à compter du 15^{ème} jour d'absence scolaire à la suite d'une maladie non chronique ou d'un accident de l'enfant, l'immobilisant à son domicile sans qu'il y ait reprise des cours

Assistance au domicile

- Soutien psychologique d'urgence à la suite d'une agression
- Accompagnement de l'enfant à la suite d'une agression.....
- Garde d'enfant à la suite d'un accident ou au retour d'hospitalisation (enfant jusqu'à 12 ans)
- Conseil et orientation scolaire
- Dépannage serrurerie à la suite d'une perte ou d'un vol de clés

Assistance aux enfants (en cas de maladie ou d'accident)

- Organisation et prise en charge du rapatriement
- Prise en charge des frais d'évacuation sur piste de ski
- Prise en charge des frais de prolongation de séjour à l'hôtel sur prescription médicale
- Présence d'un proche au chevet de l'enfant en cas d'hospitalisation
- Rapatriement du corps en cas de décès
- Retour anticipé de l'enfant en cas de décès d'un membre de la famille proche
- Remboursement à l'étranger en complément des Caisses d'assurance maladie et/ou des organismes de prévoyance (franchise absolue de 15€) :
- des frais médicaux
- des soins dentaires
- Avance des frais d'hospitalisation à l'étranger

PLAFOND DES GARANTIES

Formule "Zen" (F2)	Formule "Plus" (F3)
--------------------	---------------------

2 € d'économie ⁽²⁾	14 €/an Souscription contrat RC Scolaire	20 €/an
	12 €/an Souscription avec contrat habitation Domifacil	18 €/an

2 300 €	3 100 €
Capital de référence	
23 000 €	46 000 €
46 000 €	92 000 €
69 000 €	138 000 €
300% de la base de remboursement	100% de la base de remboursement
oui	oui
néant	25 €/nuit (10 nuits max.)
230 €	310 €
230 €	310 €
3 100 €	3 100 €
1 600 €	3 100 €
8 €/jour	16 €/jour
160 €	230 €
230 €	310 €
	230 €
	800 €
néant	230 €
	500 €
	10 000 000 € par sinistre
	6 750 000 € par sinistre
	16 000 €
	3 000 € par litige et par an
	300 €
	600 €
	Tél : 01 41 32 21 56
	15h /semaine maximum jusqu'à la reprise des cours
néant	oui
néant	1 semaine, 4 fois/jour max.
3 jours	3 jours
	de 9 heures à 19 heures
néant	80 €
	460 € maximum
	46 € TTC/nuit (10 nuits maximum)
	46 € TTC/nuit (10 nuits maximum)
	765 € maximum
	6 200 € maximum par enfant et par an
	80 € maximum par enfant et par an
	6 200 € maximum par enfant et par an

(2) Par an et par enfant. (3) Inclus dans votre contrat habitation Domifacil.



L'assurance scolaire

est essentielle aux enfants scolarisés de la maternelle à la terminale et même obligatoire dans le cadre des sorties, voyages ou stages organisés par l'établissement.

Aviva protège votre enfant, qu'il soit victime ou responsable d'un accident, et vous propose un ensemble de **4 garanties très étoffées** :

1 Garanties individuelles

À la suite d'un accident touchant votre enfant, ces garanties vous permettent d'être indemnisé des frais médicaux, pharmaceutiques et même d'hospitalisation. Aviva pourra verser une indemnité en cas d'invalidité ou de décès de celui-ci.

2 Garanties des objets

Elles s'appliquent aux biens de votre enfant (bicyclette, instrument de musique...) en cas de détérioration accidentelle.

3 Responsabilité civile

Cette garantie vous permet de faire face aux dommages que votre enfant pourrait causer aux autres.

4 Assistance

Tant en France qu'à l'étranger, Aviva vous permet de garder l'esprit tranquille en toutes circonstances, même si votre enfant est en déplacement très loin de chez vous.

Faites intervenir vous-même l'assistance, si nécessaire, en appelant Aviva Assistance Scolaire :

Tél : 01 41 32 21 56

coût d'un appel local depuis un poste fixe en France métropolitaine, selon opérateur.

ou de l'étranger : +33 1 41 32 21 56

coût d'un appel local depuis un poste fixe, selon opérateur, à partir de l'étranger.

Vous pouvez consulter le texte intégral des Conditions Générales :

- 4118-0612 (Assurance Scolaire),
- 17902-0415 (Domifacil) chez votre Agent Général Aviva.

Le Groupe Aviva

Santé, assurance vie, épargne, prévoyance, assurance auto, habitation, retraite, assurance professionnelle...

Quelle que soit votre "question assurance", il existe une réponse Aviva.

Aviva est l'assureur le plus important au Royaume-Uni et l'un des premiers assureurs vie et dommages en Europe. Présent en France depuis plus de 180 ans, sa maîtrise de l'ensemble des métiers de l'assurance en fait aujourd'hui un acteur de référence du marché. Assurance-vie et épargne à long terme, gestion d'actifs et assurances dommages : plus de trois millions de clients en France nous font confiance au quotidien.

Il n'y a qu'un seul geste à faire : contactez votre Agent Général Aviva

Organisme pour le Registre des Intermédiaires en Assurances (ORIAS) : www.orias.fr



Retrouvez Aviva sur

Aviva Assurances
Société Anonyme d'Assurances Incendie, Accidents et Risques
Divers au capital de 178 771 908,38 €
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 13 rue du Moulin Bailly - 92270 Bois-Colombes
R.C.S. NANTERRE 306 522 665

Aviva Assurances - Service Réclamations : 13 rue du Moulin Bailly - 92271 Bois-Colombes Cedex -
E-mail : ocli_serv@aviva.fr
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 61 rue Taitbout - 75009 Paris Cedex



Mod.8653-0515 - Document non contractuel à caractère publicitaire, à jour le 1^{er} mai 2015 - Crédit Photos : Fotolia.com - Imprimeur : Graphic Rivière 37420-Avoine

aviva.fr

Assurance scolaire

à partir de
1€/mois
par enfant*

*si l'Assurance Scolaire est souscrite en option au contrat d'habitation Domifacil

| Assurance et Epargne Long Terme |





Affranchir
au tarif
lettre



L'assurance
à bonne école

Avec le contrat
habitation Domifacil,
choisissez l'option
Assurance Scolaire
à partir de 1 €/mois
par enfant.